

Piquetage du projet

Un piquetage, conformément à l'article 18c de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF), a été réalisé avant la mise à l'enquête publique dans le but de visualiser le projet sur le terrain. Il y a deux types de piquetages : le marquage à la peinture et des piquets en bois.

Les couleurs correspondent aux actions suivantes :

- **Bleu foncé** : délimitation des quais, passages inférieurs, trémies et tranchées couvertes.
- **Orange** : mâts ligne de contact et installations de sécurité.
- **Vert** : délimitation des installations de chantier et emprises provisoires;
- **Violet clair** : délimitation des emprises définitives.

Le piquetage se limite aux éléments essentiels du projet (quai, emprises provisoires, emprises définitives, talus, etc...). Le piquetage des éléments de détails non représentatifs dans la topographie actuelle n'est pas représenté.

Le plan de piquetage complet est une pièce du dossier PAP (19.2) consultable durant l'enquête auprès des communes de Monthey et Collombey-Muraz.